

Retour de la foire mexicaine des TIC

Mexico, du 26 au 29 février 2008 > L'ambassade du Canada à Mexico organise actuellement un pavillon du Canada pour l'Expo Comm, la plus importante et ancienne exposition-conférence des domaines des télécommunications, du sans-fil, des réseaux et des technologies Internet.

Selon les spécialistes de l'industrie, quelque 150 entreprises canadiennes exerceraient déjà des activités sur le marché mexicain des technologies de l'information et des communications (TIC). Le Service des délégués commerciaux du Canada considère que les segments des solutions logicielles, des services de TI, des télécommunications (applications mobiles), des composants électroniques, des services, de la sécurité des TI, du multimédia et de l'apprentissage en ligne sont ceux qui offrent les débouchés les plus prometteurs.

En participant à Expo Comm, les entreprises canadiennes pourront accroître leur présence sur le marché mexicain des TIC, qui enregistre une croissance trois fois plus rapide que le PIB du Mexique. En 2006, l'industrie mexicaine des TIC a progressé de quelque 14 %, ses importations se sont affirmées de 24 %, et les ventes de logiciels ont crû de 13 %.



L'an dernier, 289 exposants ont participé à cette foire, qui comptait cinq pavillons internationaux dont celui du Canada, qui a remporté la palme du meilleur pavillon international. Des services complémentaires, dont une activité de jumelage d'entreprises, seront offerts par les représentants du Canada au Mexique aux entreprises qui s'inscriront avant le 20 décembre 2007.

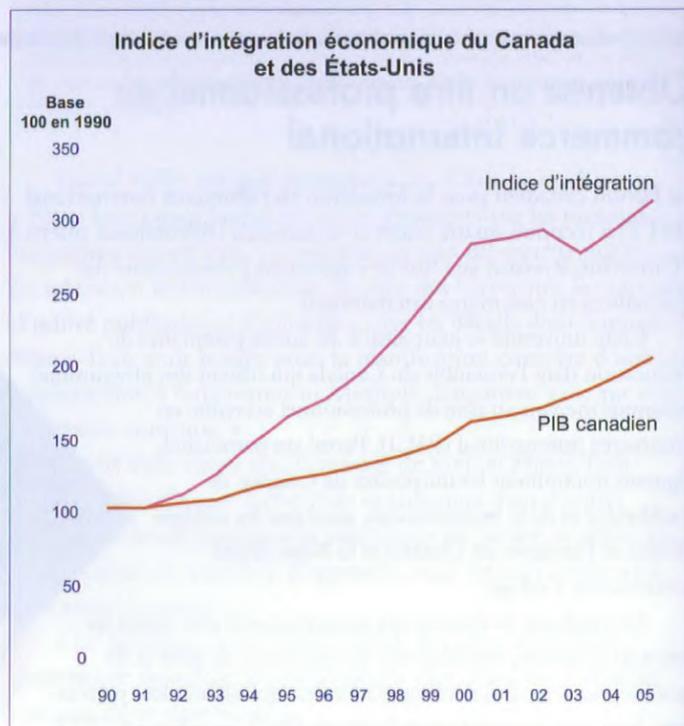
Renseignements : Emily Lukas, Affaires étrangères et Commerce international Canada, tél. : 613-944-2780, courriel : emily.lukas@international.gc.ca. ◀

L'intégration économique du Canada et des É.-U. se poursuit, mais au ralenti

On croit généralement que les économies canadienne et américaine se sont intégrées davantage depuis la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain. Dans l'ensemble, les données statistiques viennent confirmer cette perception, mais l'éclatement de la bulle technologique en 2000 et le renforcement de la sécurité qui a suivi les événements du 11 septembre 2001 ont aidé à rendre la frontière un peu moins perméable et engendré des incertitudes quant à l'intégration future.

D'après un indice mis au point par le Bureau de l'économiste en chef d'Affaires étrangères et Commerce international Canada, le rythme de l'intégration s'est effectivement ralenti après 2001, mais la cadence a repris ces dernières années. L'intégration économique donne aux entreprises la possibilité d'acquérir des facteurs de production et de desservir leurs marchés là où c'est le plus efficace. De plus, les données disponibles permettent de croire qu'elle leur donne, des deux côtés de la frontière, les moyens de se mesurer plus efficacement à la concurrence internationale.

Source : Bureau de l'économiste en chef, Affaires étrangères et Commerce international Canada (www.international.gc.ca/eet). ◀



Source : Statistique Canada

Carrefour des marchés océanologiques

Abu Dhabi, du 21 au 23 janvier 2008 > La Middle East Ocean Science and Technology Expo présentera des technologies de pointe issues du secteur en plein essor des technologies océanologiques et des sciences de la mer.

Chaque segment de ce secteur dynamique nécessite de nouvelles technologies, que ce soit dans le domaine de la défense sous-marine, des ressources pétrolières et gazières en mer, de l'étude et de la surveillance environnementales, de la lutte contre la pollution, de la navigation ou de la cartographie et du génie océaniques.

Les acheteurs et les sélectionneurs d'échantillons qui participeront à l'exposition, notamment les ingénieurs, les scientifiques, les spécialistes des milieux gouvernementaux, militaires et industriels, pourront profiter de l'exposition pour trouver des sources d'approvisionnement en produits et



Le marché océanologique du Moyen-Orient offre des occasions d'affaires intéressantes aux acheteurs et aux fournisseurs de la région et de la collectivité internationale.

services de même qu'établir des rapports avec des centaines de fournisseurs mondiaux.

Renseignements : David Jayaraj, agent de l'organisateur, Middle East Ocean Science and Technology Expo, tél. : 416-802-9452, courriel : davidjayaraj@rogers.com. ◀

L'arbitrage - suite de la page 3

Selon les spécialistes, l'arbitrage compte de nombreux avantages par rapport aux procédures judiciaires. Ce processus est en effet souvent plus rapide et économique et permet de résoudre les différends avec plus de souplesse et de discrétion. En outre, explique M. McDougall, « dans bien des cas, le fait de se trouver devant les tribunaux de son propre pays peut s'avérer un avantage déterminant. Le recours à l'arbitrage international est donc clairement préférable aux poursuites judiciaires intentées devant les tribunaux du pays de l'adversaire ».

L'arbitrage sous les auspices de la CCI fait l'objet de plusieurs traités internationaux, aux termes desquels les pays s'engagent à reconnaître et à faire appliquer ses décisions et sentences. Plus de 130 pays ont signé le plus important de ces traités, soit la Convention de New York. Les sentences arbitrales rendues par la CCI sont donc plus faciles à faire appliquer sur le plan international que les décisions des tribunaux.

Fondée en 1923, la Cour internationale d'arbitrage de la CCI fait figure de pionnière dans le domaine de l'arbitrage commercial international. De nos jours, quelque 120 avocats et experts-conseils originaires de plus de 80 pays et territoires la composent et lui apportent une perspective culturelle et juridique riche et diversifiée.

De plus, cette cour reçoit l'appui d'un secrétariat de 50 personnes, dont 30 avocats originaires de plus de 20 pays parlent toutes les principales langues du monde. Établi à Paris, ce secrétariat est largement considéré comme étant le meilleur dans le domaine.

« La procédure d'arbitrage de la CCI est souple. Les parties peuvent l'adapter à leurs besoins et décider de certains éléments

du processus, comme l'identité des arbitres chargés d'entendre l'affaire et l'endroit où l'audience aura lieu », précise Perrin Beatty, président-directeur général de la Chambre de commerce du Canada et représentant du Canada à la CCI.

« Par ailleurs, la cour de la CCI étudie la forme et le fond des sentences rendues à des fins de qualité. Les sentences de la CCI sont considérées comme étant de grande qualité et sont respectées partout dans le monde. Cette reconnaissance et l'attention accordée par la cour de la CCI revêtent une grande importance lorsque vient le temps de faire appliquer les décisions. » Les audiences d'arbitrage se déroulent en privé, explique M. Beatty, et seules les parties reçoivent une copie de la décision rendue.

« Contrairement aux procès devant les tribunaux, qui peuvent attirer l'attention des médias, les causes d'arbitrage font l'objet d'audiences privées et ne font donc pas l'objet de publicité. »

Les gens d'affaires apprécient en outre le fait que les sentences arbitrales font l'objet de moins de contestations que les décisions des tribunaux.

« Pour cette raison, l'arbitrage est considéré comme un mécanisme de règlement des différends plus efficace et abordable que les poursuites judiciaires, déclare un expert. La durée totale du processus est souvent beaucoup plus courte que celle des poursuites devant les tribunaux. Les différends sont donc résolus plus rapidement, et les parties n'ont pas à engager des coûts aussi élevés qu'en cas de poursuites. »

Renseignements sur la procédure d'arbitrage de la CCI : www.chamber.ca (section « Arbitrage de la CCI »), ou Brian Zeiler-Kligman, Chambre de commerce du Canada, tél. : 613-238-4000, poste 225, courriel : bzeiler-kligman@chamber.ca. ◀